

**DESTINATAIRES :** Le personnel du CISSS des Laurentides

**EXPÉDITRICE :** Marie-Josée Monette, chef du service de la comptabilité,  
secteur paie

**DATE :** 2 juin 2020

**OBJET :** **APPROBATEURS - FEUILLES DE TEMPS ET COMPTES DE  
DÉPENSES WEB**

---

DRF-DAOF-213

Bonjour,

Nous vous rappelons que les approbations des feuilles de temps et des comptes de dépenses web doivent être effectuées exclusivement par :

- les gestionnaires
- les adjointes administratives à la direction générale
- les attachées de direction
- les techniciennes en administration, en soutien à une direction adjointe.

Des accès aux feuilles de temps et aux comptes de dépenses des membres des programmes/services ont été accordés à quelques agentes administratives en soutien à un gestionnaire, uniquement pour vérification, avant d'être approuvés par ce dernier.

Nous vous remercions de votre compréhension, et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.